

CONCEPT DE SÉCURITÉ COVID-19 | CONCERTS ET MANIFESTATIONS PUBLICS

Organisé par la Kulturfabrik Kofmehl à Soleure (Verein Creep)



LES PRINCIPES OBLIGATOIRES

Les principes suivants doivent être respectés d'urgence pour toutes les manifestations:

- **Le nombre maximum de visiteurs est limité à 100 personnes par secteur!**
- **Les masques doivent être portés sur toute la surface de la Kulturfabrik Kofmehl.**
- Lors de la consommation de nourriture et de boissons, le masque peut être retiré brièvement. Toutefois, la consommation et le retrait temporaire du masque ne sont autorisés que dans le secteur assigné.
- Toute la Kulturfabrik Kofmehl est non-fumeur. Toutefois, il est permis de fumer sous le pont à côté du Kofmehl.
- Les coordonnées de toutes les personnes seront recueillies à l'entrée par le traçage de contacts (à l'aide du code QR). Le traçage de contacts se fait par secteur.
- Avant les manifestations du Kofmehl, veuillez-vous inscrire sur <https://covtr.app> et apporter votre code QR personnel ainsi qu'une carte d'identité officielle.
- Les données de contact seront vérifiées avec la carte d'identité – pas d'accès sans carte d'identité.
- Les informations recueillies sont utilisées exclusivement pour le suivi officiel des infections à Covid-19 et ne seront donc transmises aux autorités qu'en cas de suspicion d'infection. En l'absence de soupçon, les données sont automatiquement et irrévocablement supprimées après 14 jours.
- En cas d'infection, une quarantaine pourrait être mise en place.
- Nous recommandons d'utiliser l'application SwissCovid.
- L'entrée est soumise aux conditions suivantes :
 - Toute personne présentant des signes de forte alcoolisation à son arrivée au Kofmehl peut se voir refuser l'accès à l'événement.
 - Chacun*e doit fournir ses coordonnées.
 - Porte d'un masque d'hygiène obligatoire
 - Ne venez pas si vous vous sentez malades ! Les personnes présentant des symptômes de Covid-19 ne seront pas admises.
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Les entrées et les zones d'attente sont conçues de manière à ce que la règle de distance en vigueur (selon le règlement COVID-19 n° 2) puisse être respectée et qu'une foule de personnes puisse être évitée.